



je veux louer ma maison à son futur propriétaire

Par **Ingrid85**, le **05/11/2010 à 15:51**

Bonjour, j'ai mis ma maison en vente, et un particulier est très intéressé pour l'acheter. Cette personne vient de vendre son bien, mais son dossier est bloqué chez son notaire, son affaire se résout, mais n'est pas encore finalisée, cela peut encore prendre 6 mois. Elle n'a donc pas encore les fonds pour l'achat de ma propriété. Puis-je signer avec elle un compromis de vente, dans lequel on stipulerait qu' à la date X, elle louera ma maison, le temps que son affaire se résolve, soit sans date de signature de l'acte authentique. et celui-ci serait alors signé dès le déblocage de ses fonds. En vous remerciant par avance de votre réponse. Cordialement. Ingrid85

Par **Domil**, le **05/11/2010 à 15:58**

Au mieux, vous pouvez établir un bail pour un an en indiquant dans le bail l'évènement justifiant la durée d'un an. Faites établir le bail par le notaire (les bonnes mentions y seront, sinon, le bail sera de 3 ans, renouvelable, et ça sera un bail authentique valant titre exécutoire)